



Dispositif fédéral « Para-billard »

Convention entre un club affilié et un établissement médico-social

Entre les soussignés,
D'une part,

Madame *Cazamajour*, directrice d'établissement

Nom de l'établissement : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, Centre hospitalier spécialisé Vauclaire

Adresse de l'établissement : Vauclaire 24700 MONTPON MENESTEROL

Désigné par « l'établissement »

Et d'autre part,

Monsieur MOUTAWAKKIL Mostafa, président du club du Billard Club Périgourdin

Adresse du club : Chemin du Moulin du Rousseau 24000 Périgueux

Désigné par « le club de billard »

Objet : Découverte et pratique de l'activité billard par les patients de l'établissement bénéficiant d'une reconnaissance de handicap par la MDPH au sein du club dans le cadre de la pratique sportive dite « para-billard ».

Il a été convenu ce qui suit :

Au cours de l'année scolaire 2025/2026, et suivant le calendrier des séances établi et présenté en annexe de cette convention, l'établissement

- organise et prend en charge le déplacement des patients de l'établissement vers le club de billard,

- encadre les patients durant les déplacements et au cours des séances de pratique du billard par les personnels désignés par lui.

Le club de billard :

- met à disposition du groupe de patients les billards et accessoires nécessaires (au plus 4 patients par billard),
- assure la présence d'animateurs (Certificat Fédéral d'Animateur de club), d'initiateurs (Diplôme Fédéral d'Initiateur) ou de moniteurs titulaires d'un brevet d'Etat pour encadrer l'activité (au moins un encadrant pour deux billards),
- commande à la Fédération Française de Billard une « licence para-billard » au tarif de 10 € pour chaque patient (*descriptif joint*)
- organise l'animation des séances et propose les activités à adapter éventuellement en concertation avec l'encadrement spécialisé. Exemple : Diplômes Fédéraux d'Aptitude (billard de bronze, billard d'argent, billard d'or)
- facture la séance horaire à 3 € / patient.

Durée de la convention

Cette convention est valable pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Plusieurs actions de découverte peuvent être organisées entre l'établissement et le club de billard au cours de l'année sportive, donnant lieu, pour chacune, à la rédaction d'une annexe à la convention précisant les dispositions retenues.

Transmission de la convention à la Fédération Française de Billard

La présente convention ainsi que la ou les annexes sont rédigés en trois exemplaires : un exemplaire revient à l'établissement, un exemplaire est destiné au club de billard, le troisième exemplaire doit parvenir au secrétariat de la **Fédération Française de Billard** : **F.F. Billard** – 19 av Aristide Briand - CS 42202 – 03202 Vichy Cedex ou à ffb@ffbillard.com

Fait en trois exemplaires, à Périgueux, le 2 novembre 2025

Pour le club de billard

Monsieur MOUTAWAKKIL Mostafa



Pour l'établissement de santé

Madame

Pour la Directrice du Groupement Hospitalier
de Territoire de Dordogne
Le Référent achat titulaire
du Centre Hospitalier de Vauclaire



Germaine JOLIVET
DIRECTRICE ADJOINTE

ANNEXE à la convention

Calendrier des séances

Année scolaire 2025-2026

Période du 1^{er} septembre au 30 juin

Jour ou dates retenus : en principe le vendredi matin,

Horaires : 10h-11h30

Nombre de patients envisagé : 4

Encadrement

Nom des personnes responsables de l'encadrement des patients désignée par l'établissement : Thomas LAFORÊT

Téléphone :

Nom de la personne responsable de l'accueil des patients au sein du club de billard : monsieur MOUTAWAKKIL Mostafa

Téléphone : 06.87.15.48.14 (club : 05.53.53.52.02)

Liste prévisionnelle des animateurs proposés par le club

| NOM | Prénom | Qualification |
|-------------|--------------|---------------|
| CASTELAIN | JEAN-JACQUES | CFA |
| DONVAL | ALAIN | CFA |
| MOUTAWAKKIL | MOSTAFA | CFA |
| SCHUNCK | FRANCOIS | DFI |

Fait en trois exemplaires, à Périgueux, le 2 novembre 2025

Pour le club de billard

Monsieur MOUTAWAKKIL



Pour l'établissement de santé

Madame *Cazamajour*

Pour la Directrice du Groupement Hospitalier
de Territoire de Dordogne
Le Référent achat titulaire
du Centre Hospitalier de Vauclaire

Géraldine JOLIVET
DIRECTRICE ADJOINTE



